



Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Pont Sainte Maxence

MAIRIE DE RHUIS

2024/08

Prolongement - Travaux de rustine sur la commune de Rhuis

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de Rhuis,

Vu le code général des collectivités territoriales et **Oise Terrassement**, en date du **08 avril 2024**, sollicitant l'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux,

Considérant qu'il convient d'autoriser les travaux sur tout le territoire de la commune.

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures de police adaptées aux risques,

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit à l'emplacement des travaux pour les véhicules légers et les poids lourds. **La vitesse sera limitée à 30 km/h.**

Article 2 : Les travaux auront lieu à compter du **lundi 16 avril** au **vendredi 26 avril 2024**, de 8 heures à 18 heures.

Article 3 : La signalisation matérialisant cette mesure sera placée à chaque extrémité de la voie sous la responsabilité et à la charge de la Sté société **Oise Terrassement**.

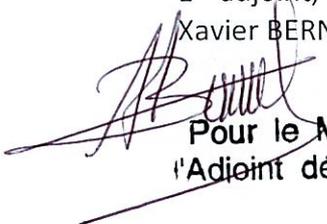
Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune.

Article 5 : Le commandant de la Brigade de gendarmerie de Pont Sainte Maxence, ainsi que le Maire de Rhuis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Sous-préfecture de Senlis pour contrôle de légalité.

Fait à Rhuis, le 08 avril 2024

1^{er} adjoint,

Xavier BERNARD


Pour le Maire
l'Adjoint délégué

